MANIFESTE DU CR2PA

Le CR2PA est le club de l'archivage managérial, une démarche d'entreprise qui vise à maîtriser l'information à risque dans la durée. Créée en 2008, l'association -à but non lucratif- regroupe une cinquantaine d'entreprises et structures publiques dont les Responsables de Politiques et Projets d'Archivage (R2PA) partagent les bonnes pratiques entre eux et avec d'autres partenaires. Les échanges professionnels se font dans un cadre non concurrentiel et de manière très ouverte.

LE CR2PA a des convictions, une vision, des objectifs et une volonté de transmission.

LE CR2PA : UN CLUB D'ENTREPRISES QUI PARTAGENT DES CONVICTIONS

Les bouleversements numériques – on parle aujourd'hui couramment de transformation numérique ou digitale – sont tels dans tous les domaines de l'entreprise que les responsables constatent que les pratiques traditionnelles de l'archivage/de la gestion documentaire dans les organisations sont devenues obsolètes.

Le CR2PA est convaincu que :

- L'évolution de la forme des traces écrites (documents tous azimuts, données, images, messages numériques de tous types …) exige l'adaptation des règles de gestion de l'information d'entreprise aux nouvelles technologies numériques. Il s'agit de réagir à l'accélération des technologies, au particularisme de gestion documentaire de chaque génération d'applications et au développement très rapide des réseaux sociaux qui accroissent notamment la confusion entre sphère privée et sphère professionnelle.

- Le processus d'appropriation des enjeux passe par une prise de conscience des risques, notamment documentaires, par l'ensemble des acteurs. L'humain prime sur les outils et, à cet égard, le management a une responsabilité de premier plan.

LA VISION ET LES OBJECTIFS : L'ARCHIVAGE MANAGERIAL

L'archivage managérial est une notion exprimée dès 2010 par le CR2PA en écho au « records management » dans l'environnement des entreprises françaises. Elle s'articule autour de deux axes :

- La responsabilité de l'archivage découle des risques liés, tout au long de son cycle de vie, à la création, conservation, destruction et usage de l'information d'entreprise. Ce risque documentaire doit être appréhendé par les dirigeants de l'entreprise et géré dans la durée, autour du concept de document engageant.
- La qualification des documents à risque (ou engageants) est une responsabilité managériale. Le management de l'entreprise doit définir les règles du jeu et, au-delà, former les collaborateurs à une prise de conscience partagée des risques.

Les actions du CR2PA ont pour but de développer cette notion de couverture du risque documentaire dans la durée et de la diffuser auprès de tous les acteurs et experts de l'archivage, tant internes qu'externes.

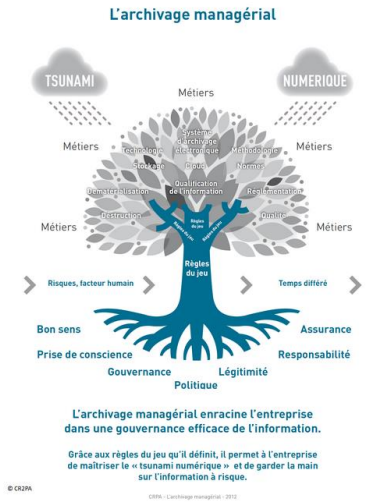

DES ACTIONS PARTAGÉES : FAIRE CONNAITRE, ÉCHANGER, ALERTER

Le CR2PA agit pour :

- Faire connaître la doctrine du club : publication de Livres Blancs & mémos, blogs, MOOCs du CR2PA ("Bien archiver : la réponse au désordre numérique" et "Le mail dans tous ses états").
- Échanger et partager son expertise : organisation de tables rondes, rencontres avec d'autres associations.
- Alerter et communiquer sur les risques informationnels d'entreprise en s'appuyant sur les sujets d'actualité (cybercriminalité, mails et réseaux sociaux, protection des données personnelles…).

Dans le prolongement des actions déjà menées (publications, tables rondes, MOOCs), le CR2PA lance une réflexion de fond pour enrichir la doctrine du Club avec le concours d'autres managers d'entreprises, d'experts et d'universitaires prêts à la confrontation d'idées et à l'échange.

http://blog.cr2pa.fr/ - http://archivagemanagerial.fr/
contact@cr2pa.fr

CR2PA, septembre 2017